



RÉGION ACADEMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



INFORMATION AUX RESPONSABLES LÉGAUX

L'équipe pédagogique de l'école doit pouvoir être en contact avec vous soit par téléphone, soit par courriel afin de permettre à votre enfant de continuer à apprendre pendant la fermeture de l'école à compter du lundi 23 mars.

- Afin de nous assurer de la mise à jour des données vous concernant, nous aurions besoin de disposer des informations ci-dessous :
 - Nom et prénom de l'enfant / des enfants
 - Classe de l'enfant / des enfants
 - Nom et prénom des responsables légaux
 - Adresse de messagerie des responsables légaux
 - Numéro de téléphone des responsables légaux

Ces informations pourraient être soit déposées dans la boîte aux lettres de l'école, soit données directement au directeur de l'école, soit transférées par mail à l'adresse suivante : ce.974....**1259A**.....@ac-reunion.fr

- Par ailleurs, afin d'assurer la prise en charge de leurs enfants dans l'école dès lundi 23 mars matin, les parents d'élèves, personnels de santé, indispensables à la gestion de la crise sanitaire et sans solution de garde, devront se signaler via l'enquête en ligne accessible sur le site du rectorat www.ac-reunion.fr.

Avec nos remerciements,

La direction d'école

Information « Données personnelles »

Vos données personnelles seront traitées par le directeur de l'école et l'enseignant de la classe de votre enfant, agissant pour le compte de M. le Recteur en sa qualité de responsable de traitement. Elles seront utilisées pour vous transmettre les modalités de mise en œuvre de la continuité pédagogique. Vos données, en particulier votre adresse de messagerie et votre numéro de téléphone, seront conservées, de manière sécurisée, durant toute la durée de la gestion de la crise sanitaire.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des traitements. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à ces traitements.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du directeur de l'école :

- par courrier postal :
- ou par mail ce.974.....@ac-reunion.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le directeur d'école, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL à l'adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>